

PLAN DE CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE

Mise à jour le 17 mars 2020

Dans le cadre de la crise pandémique du coronavirus, Aix-Marseille Université met en place un plan de continuité pédagogique visant à poursuivre les activités tout en préservant l'intégrité des personnes. Ce plan est voué à évoluer en fonction du contexte et des informations du ministère. L'objectif est de vous aider à organiser cette continuité et vous proposer des solutions qu'il vous conviendra d'adapter en fonction de chacune de vos situations. Ce plan devra être mis en œuvre par les enseignants coordonné par le directeur de composante dans le cadre du plan de continuité de service.

1) La continuité des activités d'enseignement

Le premier objectif réside dans le maintien et la continuité des activités d'enseignement.

Dans chaque composante, il est important d'identifier une organisation permettant de faire circuler l'information rapidement. Outre le directeur de composante, nous vous demandons de bien vouloir identifier :

- Un référent pédagogique CIPE au sein de la composante.
- Un référent pédagogique et un référent administratif pour chaque formation (mention et parcours type).

Nous vous communiquerons **les listes de diffusion d'étudiants par formation**. Par ailleurs, en plus des mails institutionnels (etu.univ-amu.fr), l'ensemble des mails personnels des étudiants et leur numéro de téléphone par version de diplôme sera envoyé aux composantes.

Dans chaque formation, nous vous proposons :

- D'identifier dans quel cas vous vous trouvez sur chaque enseignement.
- De mettre en place les actions vous semblant pertinentes et les reporter dans le tableau de continuité pédagogique (**Fiche « continuité pédagogique par formation » à remplir**).
- De proposer une organisation des cours à distance aux étudiants (planning des activités).
- Enfin d'informer les étudiants de ces modifications.

Par enseignement, il convient d'identifier si :

a) **L'enseignement a été réalisé totalement.**

Dans ce cas, seule la question de l'évaluation se pose :

L'enseignement a été		Actions
Totalelement évalué		Rien n'est à prévoir.
Partiellement évalué	Et elles sont suffisantes pour évaluer l'étudiant	
	Et elles sont insuffisantes pour évaluer l'étudiant	
N'a pas été évalué		Une évaluation est à prévoir (cf partie 2)

b) L'enseignement a été réalisé partiellement.

Dans ce cas, la question du degré d'avancement se pose :

- Si le degré d'avancement est très faible (une séance a été réalisée par exemple), confère le point 1.c).
- Si le degré d'avancement est extrêmement avancé (il manque 1 ou 2 séances par exemple), il vous est conseillé de compléter le cours par quelques supports à distance et confère le point 1.a).
- Si le degré d'avancement est intermédiaire (moitié du cours), les ressources à distance décrites dans 4) sont à votre disposition afin de compléter votre cours. L'important est que les étudiants aient accès aux contenus de cours par le moyen qui vous semble le plus approprié et adéquat. Il est aussi important que vous évaluiez certaines de ces activités (cf partie 2.).

c) L'enseignement n'a pas débuté.

Si l'enseignement n'a pas débuté, il est important d'identifier ce qui pourrait s'y substituer. Cette substitution peut porter sur la forme pédagogique comme sur le contenu tant qu'il est cohérent avec les objectifs de la formation (remplacer le stage par un mémoire professionnel par exemple). L'enseignant est invité à proposer une solution pour assurer le cours à distance en utilisant les différentes ressources possibles (partie 4). Il convient d'évaluer les étudiants sur l'activité à distance.

d) Cas spécifique des étudiants en mobilité internationale

Les étudiants partis réalisés une partie de leur cursus à l'étranger peuvent se voir proposer deux solutions en fonction de la situation de leur établissement d'accueil :

- Si une continuité pédagogique est assurée à distance dans le cadre de l'établissement d'accueil, l'étudiant poursuit les cours dans cet établissement.
- Si aucune continuité pédagogique n'est prévue ou possible, la composante de départ propose, tant que faire se peut, une substitution pédagogique.

Les cours réalisés à distance se substitueront au cours en présentiel et seront pris en compte de la même manière dans les services. Le directeur de composante attestera de la bonne réalisation des cours en distanciel en s'appuyant sur le plan de continuité pédagogique.

2) La mise en place des examens et des évaluations

Dans cette situation exceptionnelle, Aix-Marseille Université n'est plus tenue par les modalités de contrôle des connaissances votées pour cette année (texte envoyé par le MESRI) :

Dans le cas des diplômes pour lesquels le parcours de formation est défini par l'établissement (licence et master principalement), la question de l'annulation d'un stage ou le report des examens doit être traité au sein de l'établissement.

En effet, conformément à l'**article L. 613-1 du code de l'éducation**, chaque établissement arrête annuellement les modalités des contrôles des connaissances. Ces modalités peuvent prendre la forme d'un contrôle continu et régulier, ou d'un examen terminal, voire d'une combinaison de ces deux modes de contrôle. En application de ces dispositions, ces modalités ne peuvent en principe être modifiées en cours d'année.

Toutefois, même si aucune dérogation à ce principe n'est explicitement prévue dans le code de l'éducation, des **circonstances exceptionnelles** et la **nécessité de garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur** peuvent justifier que l'instance compétente en matière de fixation des modalités de contrôle des connaissances y **déroge de manière raisonnable**.

En particulier, le Conseil d'Etat estime que les modifications de contrôle des connaissances doivent garantir l'existence d'« un délai raisonnable pour que [l'étudiant puisse] s'adapter à cette modification ».

Dans ce sens, les membres de la CFVU seront consultés sur le principe de dérogation. Parallèlement, nous vous demandons de **réfléchir à de nouvelles modalités de contrôle de connaissances** compte tenu de la situation. Les étudiants devront en être informés dans les meilleurs délais et par tout moyen de communication approprié.

Pour les enseignements n'ayant pas eu lieu ou ayant été insuffisamment évalués, nous vous conseillons de prévoir une activité pédagogique pouvant être évaluée (étude de cas, exercices, QCM en ligne, simulation par skype...). La forme est bien évidemment laissée à votre convenance et en fonction de sa pertinence pédagogique.

En ce qui concerne les examens terminaux, nous vous demandons de :

- **Prévoir le report des examens programmés pendant la fermeture.** Le calendrier de report des examens devra prendre en compte les contraintes de chaque formation.
- **Identifier la date limite à laquelle pourrait se tenir la première session d'examens en présentiel** permettant de réaliser la deuxième session sur cette année universitaire (avant la pause estivale).

En parallèle, la vice-présidence formation étudie les différentes solutions d'examen à distance.

3) La mise en situation professionnelle

Concernant les mises en situation professionnelle :

- **Les projets tuteurés :** à ce stade de l'année, ce type de projet doit être bien avancé. Nous vous demandons d'évaluer ces projets en prenant en compte la possible non-réalisation de leurs dernières étapes.
- **Les stages** (entreprise ou laboratoire) :
 - **Non débutés :** les périodes de stage seront prioritairement reportées (même si cela doit décaler les dates de jury). En cas de report impossible, la note de stage pourra être neutralisée même pour les formations dont l'existence est prévue par la réglementation (DUT, LP, école d'ingénieur).

- **Débutés : ils doivent être arrêtés.** Ils peuvent faire l'objet d'une évaluation pour la durée réalisée ou bien être poursuivis ultérieurement. Si aucune de ces deux premières solutions n'est envisageable, la note pourra être neutralisée.
- Il existe **deux exceptions** :
 - **Les stages contribuant à la lutte contre le COVID 19.**
 - **Les stages pour lesquels les entreprises proposent un système de télétravail au stagiaire.**

Les activités d'alternance (contrats d'apprentissage étendu aux contrats de professionnalisation) :

- Dès lors qu'il n'y a pas de continuité pédagogique assurée par l'établissement de formation, l'alternant doit être en entreprise. Il applique les consignes internes à son entreprise.
- En cas de continuité pédagogique assurée durant le temps prévu de formation en établissement, l'alternant peut sauf avis contraire de l'entreprise suivre la formation depuis son domicile dans les conditions définies par l'établissement de formation. Dans le cas où l'entreprise souhaiterait que son apprenti soit présent dans ses locaux, elle doit lui laisser le temps et les moyens nécessaires pour garantir la continuité pédagogique.

4) La liste des ressources disponibles

Le travail à partir de l'environnement numérique de travail doit être privilégié.

Types	Contact
Travail collaboratif	https://framasoftware.org/ https://rendez-vous.renater.fr/home/ Adobe connect AMUSkype
Mise à disposition des cours pour les étudiants	https://ametice.univ-amu.fr/ (plateforme pédagogique de l'université) https://amupod.univ-amu.fr/ (vidéo) https://www.7speaking.com/fr/ https://pix.fr/ Envoi par mail
Ressources numériques	Les universités numériques (voir fiche 2): - Généraliste : https://www.fun-mooc.fr/ - Thématiques : http://univ-numerique.fr/
Examens	<i>A venir</i>

5) Les fiches méthodes

Fiche 1 : Fiche « Continuité pédagogique par Formation »

<i>Tableau d'identification des dispositions mises en place</i>

Ce tableau est à compléter en ligne par composante au cas par cas pour chaque formation :

Nom de la composante		Nom du directeur	
<i>Nom du diplôme (mention / parcours-type)</i>		<i>Nom du référent pédagogique</i> <i>Nom du référent administratif</i>	
Dispositifs pédagogiques			
Modalités de continuité pédagogique (cours, TD, TP, stages...) + explications des supports fournis ou lien vers les supports sur les plateformes pédagogiques (cours par cours)			
Modalités d'organisation du contrôle continu et/ou des examens			
Date limite à laquelle pourrait se tenir la première session d'examens			
Organisation du suivi des inscriptions et candidatures (Parcoursup, E-candidat, Etudes en France notamment)			
NOM des personnels de la composante à mobiliser	<i>Préciser pour chacun si une présence physique sur site est nécessaire ou si le suivi peut être fait à distance</i>		

Fiche 2 : Fiche Méthode Synthétique du CIPE

1. Mise en ligne de supports pédagogiques

Vous êtes invités à déposer sur AMeTICE, vos supports pédagogiques pour les rendre accessibles à vos étudiants.

Une fois connecté sur AMeTICE à partir de l'ENT, rubrique Pédagogie :

- **Création d'un cours :**
Bloc **Navigation**, en cliquant sur [AMUGérer mes cours](#) puis sur **Créer un cours**, vous pouvez nommer votre cours (libellé court et long), l'affecter à une catégorie, le rendre visible et le valider.
Aide : [documentation](#) ou [vidéo](#)
- **Dépôts de ressources :**
Une fois le cours créé, cliquez sur le bouton **Activer le mode édition**, et faites un glisser-déposer de la ressource sur le cours. Vous pouvez déposer tout type de documents (support de cours, exercices, corrigés, annales d'examens, etc.)
Aide : [documentation](#) ou [vidéo](#)
- **Inscription des étudiants dans le cours** avec Bali, connecteur apogée :
À partir d'[AMUGérer mes cours](#), cliquez sur le nombre d'étudiant (**0**) du cours créé, recherchez la formation à inscrire, puis cliquez sur **Inscrire ces étudiants**.
Aide : [documentation](#) ou [vidéo](#)
- **Inscription des étudiants dans le cours** par auto-inscription
Aide : [documentation](#)

Tutoriel global ["Prise en main" d'AMeTICE](#)
Aide [vidéo](#) sur AMUGérer mes cours

2. Production de supports pédagogiques

2.1. Production de vidéo

La vidéo peut compléter votre enseignement à distance. Il existe de nombreux outils pour réaliser ces contenus en totale autonomie. Le CIPE vous donne quelques clés pour y parvenir avec [ce cours](#).

Des aides sont à votre disposition pour vous guider dans la création et l'hébergement de vidéos :

- **Création autonome de diaporamas sonorisés**
avec des outils qui vous sont familiers comme Powerpoint sur PC et/ou Keynote sur Mac.
Aide : [documentation](#)
- **Diffusion des vidéos** sur [AMUpod](#)
Dans la chaîne CIPE, vous trouverez des aides vidéos [ici](#) pour y déposer une vidéo et l'utiliser dans vos cours
- **Pour la création de votre vidéo**, vous pouvez faire appel au CIPE en remplissant [le formulaire de demande de projet vidéo](#) afin que nous puissions prendre en compte votre demande. Un studio vidéo situé sur le site Saint Charles permet sur rendez-vous de réaliser votre vidéo (informations sur les possibilités du studio [ici](#)).

3. Interactions avec les étudiants

3.1. Communication avec les étudiants

3.1.1. AMeTICE

Il existe différents outils qui permettent de communiquer avec les étudiants :

- **Forum :**
Chaque nouveau cours créé possède par défaut le forum **Annonces** qui est un forum unidirectionnel de l'enseignant vers les étudiants.
Tous les forums permettent d'envoyer un message à tous les inscrits du cours ou à un groupe d'inscrits. Les étudiants peuvent répondre aux messages sauf sur le forum des **Annonces**.
- **Tchats :** Il donne la possibilité d'échanger en direct avec ses étudiants ;

Aide : [communiquer avec AMeTICE](#)

3.1.2. Autres outils

- **AMUSkype :**
Webconférence : à partir du calendrier sur l'ENT, créer l'événement correspondant à votre cours, sélectionner **Réunion Skype > Ajouter une réunion Skype** : un lien et un numéro de téléphone sont générés, à communiquer à vos étudiants afin qu'ils se connectent à votre webconférence et télécharge directement l'application grâce à leur mail AMU ou écoutent par téléphone. La séance peut être enregistrée.
Enregistrement de votre cours : Il vous est aussi possible de vous enregistrer sans étudiants et de diffuser la vidéo ultérieurement en la stockant sur AMUPod.
[Tutoriel d'AMUSkype](#)
- **Rendez-vous Renater :** séances de tutorat en petit groupe via renater.fr (outil gratuit ouvert pour l'enseignement supérieur : <https://rendez-vous.renater.fr/home/>) ;
- **AMUconnect :** disponible sur l'ENT, dans le menu **Pédagogie** : AdobeCoManager. Vous retrouvez l'aide [ici](#) ; attention uniquement 100 licences disponible pour l'ensemble de l'université

3.2. Outils de travail avec les étudiants

3.2.1. AMeTICE : devoirs, tests, ...

Les activités proposées dans AMeTICE sont évaluables et permettent de développer des interactions avec les étudiants (notes, rétroactions, ...) :

- **L'activité devoir sur AMeTICE** est un espace de dépôt de travaux d'étudiants qui acceptent divers formats : fichier, vidéo, audio, texte en ligne... avec la possibilité pour l'enseignant de proposer des rétroactions avec ces différents formats
Aide : [documentation](#)
- **L'activité Test sur AMeTICE** permet à l'enseignant de concevoir et de créer des tests constitués d'une grande variété de Types de questions (QCM, vrai-faux, réponses courtes, glisser-déposer d'images et de texte). Ces questions sont conservées dans la Banque de questions et peuvent être réutilisées dans différents tests.
Aide: [test](#)

3.2.2. Autres outils, ...

- L'application **Wooclap** est un outil en ligne qui permet de créer des questions (en temps réel lors de classes virtuelles ou "au rythme du participant") et de l'interactivité avec ses étudiants.
[Connexion avec compte ENT](#), [guide d'utilisation](#) et [tutoriels](#).
- Enfin, des solutions libres de type <https://framasoftware.org/>, par exemple, peuvent faciliter le travail collaboratif en ligne.

4. Autres ressources pédagogiques utilisables

- **Les Universités Numériques Thématiques (UNT)** sont des groupements disciplinaires d'établissements d'enseignement supérieur qui mutualisent, à l'échelle nationale, des contenus pédagogiques produits par des enseignants d'universités, de toute nature (documents, cours, exercices, exemples, etc.). Il est possible de récupérer ces ressources pour les utiliser dans son enseignement. Plus d'informations sur la [page UNT du CIPE](#).
- **Utilisation des ressources pédagogiques disponibles à distance et recensées sur le portail Sup-Numérique**
<http://www.sup-numerique.gouv.fr/pid33131/me-former-avec-le-numerique.html>
plus de 30 000 ressources en auto-formations : cours en streaming, diaporamas, MOOCs, quizz...
- **FUN-MOOC** est également prêt à ré-ouvrir des MOOCs, sur FUN-Campus, alors même qu'ils seraient "hors session". **Les établissements doivent alors écrire à :** contact-esr@fun-mooc.fr.

Pour toute question ou besoin d'accompagnement ou aide sur les outils, vous pouvez faire un ticket en [cliquant ici](#).

[Cliquez ici pour obtenir la dernière version de la page sur le site web du CIPE](#)

